



Brève prise de position sur le bilan de la pandémie de coronavirus

Résumé

La pandémie de coronavirus a mis la Suisse, et en particulier le secteur de la santé, face à des défis de taille. Tous les acteurs de la santé ont été appelés à fournir, du jour au lendemain, un effort exceptionnel pour maîtriser la pandémie, face à laquelle le système de santé suisse a bien tenu le choc. Les assureurs-maladie ont collaboré intensivement avec tous les acteurs afin de trouver rapidement des solutions pragmatiques. Ils ont également rapidement souligné l'effet stabilisateur de caisses d'assurance-maladie solides. La branche a ainsi pu contribuer considérablement au bon fonctionnement du système de santé malgré les difficultés rencontrées, même en cette période de crise. Afin de se préparer à une éventuelle nouvelle pandémie, il convient d'apporter diverses améliorations de la loi sur les épidémies. En outre, il faut garantir le stockage adéquat du matériel indispensable au système de santé, réexaminer en profondeur la répartition actuelle des compétences aux différents niveaux de l'État fédéral en cas de crise et faire progresser la numérisation dans le domaine de la santé.

Situation de départ

Dès ses débuts, la pandémie de coronavirus a confronté tous les acteurs du système de santé suisse à des défis de taille. Les assureurs-maladie ont réagi rapidement en développant des solutions simples et pragmatiques pour les payeurs de primes, même au plus fort de la crise, ce qui a permis de garantir le financement des prestations dans l'intérêt des patients. À titre d'exemple parmi beaucoup d'autres, les questions en suspens concernant la rémunération des prestations vidéo fournies par les ergothérapeutes et les sages-femmes ont été clarifiées. Les assureurs-maladie ont également contribué de manière prépondérante au financement de la vaccination contre le COVID-19 et ont permis un traitement administratif simple et rapide des tests COVID.

Débat politique actuel

Depuis le début de la pandémie, de nombreuses interventions parlementaires ont été déposées sur différents thèmes en lien avec la pandémie de coronavirus, dont une bonne partie ont pour objet la numérisation totalement insuffisante du système de santé ou les conséquences de la pandémie sur les coûts de la santé pour les différents répondants des coûts.

La Commission de gestion a présenté un rapport détaillé en octobre 2023 dans lequel elle constate qu'une collaboration très intense a, certes, eu lieu entre les autorités fédérales et cantonales, mais que des directives claires faisaient défaut et qu'une coordination stratégique régulière est indispensable. La commission prie le Conseil fédéral de tirer un bilan global des directives et recommandations sanitaires émises durant la pandémie et de préciser les champs d'action éventuels. Le Conseil fédéral a, par ailleurs, ouvert le 29 novembre 2023 la procédure de consultation relative à la révision partielle de la loi sur les épidémies (LEp). La procédure de consultation a pris fin le 22 mars 2024. L'objet est actuellement pendant auprès de l'administration fédérale.

Position von santésuisse

- L'assurance obligatoire des soins (AOS) vise la prise en charge du traitement des maladies et non pas le financement de mesures épidémiologiques. Les assureurs-maladie financent le diagnostic et le traitement des personnes malades ainsi que la prévention chez les personnes vulnérables. La loi sur les épidémies prévoit donc, à juste titre, que les mesures de surveillance et de contrôle des épidémies incombent à l'État. En outre, la Confédération peut assumer la responsabilité financière des mesures prises à l'échelle nationale, comme le report ordonné d'opérations non urgentes, dans la mesure où il est prouvé qu'il en résulte un manque à gagner.



- S'agissant du financement des tests, vaccins et médicaments, santésuisse demande, dans le cadre de la révision partielle de la LEp, que la Confédération soit davantage mise à contribution financièrement à la place des assureurs-maladie. En effet, il s'agit avant tout de prestations préventives ou épidémiologiques qui ne relèvent pas du champ d'application de la loi sur l'assurance-maladie.
- Il faut garantir le stockage adéquat du matériel et des médicaments indispensables au système de santé afin de pouvoir répondre de manière adéquate à une augmentation soudaine des besoins.
- Les médicaments destinés à la lutte contre les épidémies ne peuvent être financés par l'AOS qu'au terme des procédures d'autorisation de mise sur le marché relevant du droit de la santé et des assurances sociales.
- D'un point de vue pragmatique, on peut concevoir que les assureurs-maladie gèrent les prestations découlant aux mesures prises (p. ex. tests épidémiologiques), mais cette manière de procéder s'est avérée très compliquée et sujette aux erreurs et à de nombreux abus. Les factures des prestations liées aux mesures prises doivent donc impérativement être adressées directement aux répondants des coûts. Concrètement, les cantons, en tant qu'autorités compétentes en matière d'admission des centres de test, doivent mieux gérer et surveiller la réalisation des tests COVID. Il leur incombe également d'éviter de nouveaux excès s'agissant des prix de ces tests.
- Le financement mixte de la vaccination contre le COVID-19 s'est avéré être une solution pragmatique à soutenir en cas de pandémie. Alors que les cantons sont compétents en matière d'organisation et d'infrastructure, l'AOS prend en charge les coûts de l'acte de vaccination ainsi qu'un forfait par dose. Enfin, la Confédération prend en charge le coût des doses et est responsable de l'achat des vaccins.
- Le système de santé suisse a un important retard à rattraper s'agissant de la numérisation en général et de la gestion des données entre les autorités et les fournisseurs de prestations en particulier. Il est indispensable de disposer de données fiables et de processus numériques pour obtenir une base de décision optimale. La Suisse n'en est qu'aux premiers balbutiements dans ce domaine. Il s'agit de mettre en place un réseau numérique complet réunissant tous les acteurs de la santé à tous les niveaux. Les efforts de numérisation doivent donc être entrepris à large échelle.